

Luc Roger
Directeur des études Europe et International
Harmonie Mutuelles

**« Créer un environnement favorable à
une économie sociale »**
Comité économique et social Européen



Une union de quatre mutuelles

- ➔ Prévadiès
- ➔ Harmonie mutualité
- ➔ Mutuelle Existence
- ➔ Mutuelle Nationale Aviation Marine (Mnam)

Le premier groupe mutualiste français

❖ **2 milliards d'euros** de chiffre d'affaires

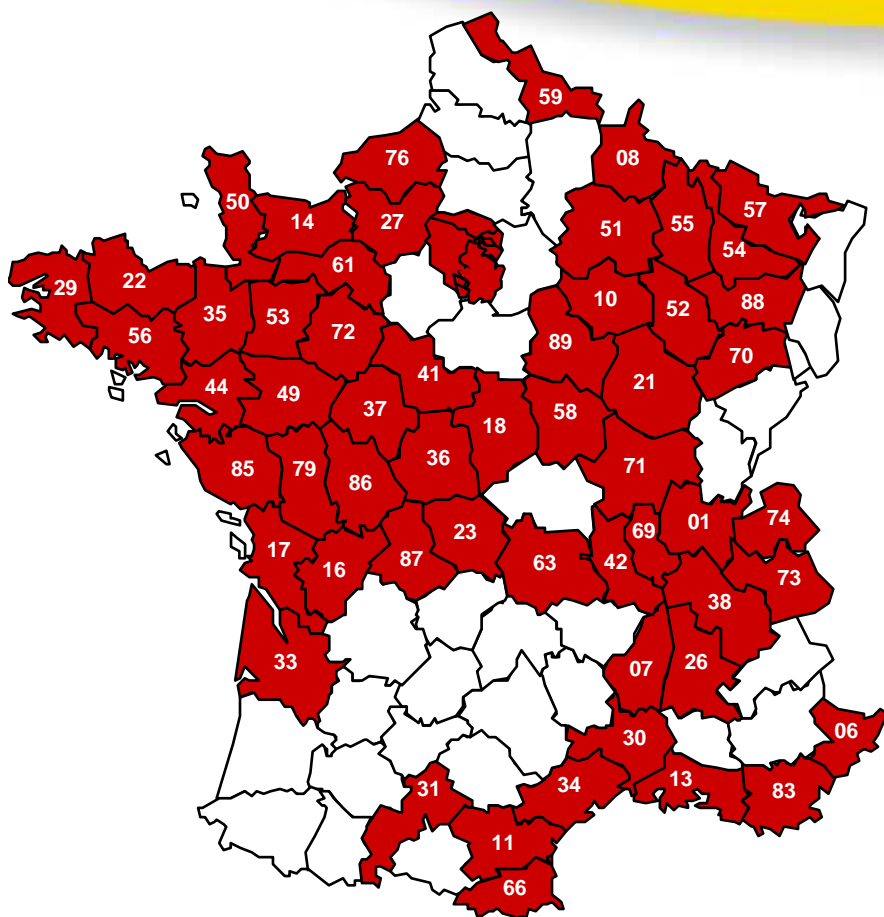
❖ **4 millions de personnes** protégées gérées par les mutuelles interprofessionnelles adhérentes au titre de la complémentaire santé

❖ **Plus d'1 milliard d'euros** de fonds propres cumulés

❖ **32 000 entreprises** adhérentes

❖ **280 agences** sur 65 départements et 19 régions

❖ **3 850 collaborateurs**



Stratégie de Développement International Harmonie Mutuelles

- Un relais de croissance économique
- En coopération avec des acteurs de l'économie sociale
- Avec une dimension Europe et International

Italie

- Un marché potentiel et en forte croissance
- Une mutuelle partenaire, Cesare Pozzo (CP), prête à s'engager avec nous
- Un accord de partenariat pour développer une activité économique commune d'assurance santé en Italie

Position de la Commission Europe et International

- Créer une Société Coopérative Européenne (SCE) pour la distribution à 50%/50% H.M. et CP
- Être assureur en Italie par une mutuelle d'Harmonie Mutuelles pour répondre aux appels d'offre dès 2010

Objectifs finaux

- 1) Création d'une société coopérative Européenne d'assurance ou/et d'une Mutuelle Européenne en Italie
 - - agrément par l'ISVAP et l'ACAM
 - - détenue à 50%/50% par les deux partenaires


- 2) Mise en place d'une force de vente commune pour approcher le marché collectif

- 3) Après réussite du dossier « Assurance » étudier la collaboration au niveau des Réalisations sanitaires et sociales

Création d'une société coopérative européenne en Italie:

Délai moyen d'obtention de l'agrément des autorités de tutelles environ 2 à 3 ans.

Pour avoir la possibilité de créer une mutuelle européenne en Italie, les deux mutuelles considèrent, avec leurs fédérations, des actions communes pour promouvoir et faire approuver le statut de la Mutualité européenne, actuellement inexistant.

- 
- 1) Création d'une SCE
 - propriétaire de contrats
 - acteur de la distribution

 - 2) Demande d'agrément en Italie pour exercer l'activité d'assurance

 - 3) gestion de la période transitoire (3ans) en assurant les contrats par les partenaires:
 - création d'une succursale (une des composantes d'HARMONIE MUTUELLES) dans le cadre de la libre prestation de services
 - CP, promotion commerciale de leur fond intégratif en direction des PME

 - 4) Développement de la filiale commune et transformation en SCEA

Opportunités du projet

Politique:

- Ambition du groupe
- Innovation
- Développer la mutualité et ses valeurs en Europe

Stratégique:

- Prise de position en Italie
- Une structure de droit européen à répliquer dans d'autres Pays
- Acquisition du savoir faire à l'international

Opérationnel:

- Apprentissage de la distribution en Italie
- Mécanisme d'assurance à l'étranger